

DATE DE PUBLICATION : 3 mai 2011

**ARRÊTÉ N° A – 2011 - 06 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 29 AVRIL 2011**

relatif à l'autorisation de cession d'un ensemble immobilier de la Banque de France

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE,

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du *Code monétaire et financier*,

Vu le *Code général de la propriété des personnes publiques* et notamment ses articles L2141-1 et L2141-2,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 29 avril 2011,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'hôtel particulier, situé 77 rue Royale à Lille et abritant l'ancien logement de fonction du directeur régional ainsi que celui du caissier et du concierge, désaffecté depuis 2009 peut être vendu.

Article 2 : Le gouverneur de la Banque de France est chargé de l'application du présent arrêté qui est publié au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris le 29 avril 2011

Pour le Conseil général :

Le gouverneur de la Banque de France, président

Christian NOYER